

Week-end de vote pour les habitants du 1^e, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements de Paris

En mars 2020, les quatre premiers arrondissements de la capitale seront regroupés. Cette transformation s'inscrit dans le cadre de la réforme du statut de Paris, votée en février 2017. Les habitants de ces arrondissements sont appelés à se prononcer cette semaine par correspondance ou bien ce week-end dans leur mairie d'arrondissement sur le nom et la mairie du futur regroupement.

La loi relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain du 28 février 2017 prévoit notamment le regroupement du 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements de Paris dès le lendemain du second tour des élections municipales de 2020. Pour préparer la construction de ce regroupement, la Maire de Paris a choisi dès 2017 d'associer les habitants et citoyens aux modalités de ce regroupement.

Ainsi les habitants, de ces arrondissements peuvent voter par correspondance depuis ce lundi et jusqu'à vendredi ou bien se rendre ce week-end de 9h à 18h dans le bureau de vote de leur mairie d'arrondissement.

Les Parisiens de ces arrondissements pourront ainsi se prononcer sur le siège de la future mairie et le nom du futur secteur.

Anne Hidalgo et les maires d'arrondissement ont retenu quatre noms qui sont soumis au vote des électeurs du 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements: « Paris Centre », « Cœur de Paris », « Premiers arrondissements de Paris » et « Paris 1 2 3 4 ».

Ces noms sont ceux les plus fréquemment proposés par les participants à l'appel à idée lancé à l'été sur paris.fr : 130 propositions pour « Centre de Paris », 115 propositions pour « Cœur de Paris » et 72 propositions pour « Premiers arrondissements de Paris » et « Paris 1 2 3 4 ». Le vote des électeurs éclairera la décision définitive de la Ville de Paris au début de l'année 2019.